

## 1. CONTEXTE

Le souhait d'une couverture parfaite du territoire en matière de téléphonie mobile entraîne une (dé)multiplication d'antennes sur le territoire. Si certaines règles ont déjà permis d'atténuer leur impact (regroupement, placement sur structure existante), celui-ci reste important dans le paysage, surtout en zone ouverte (l'aspect santé n'est pas repris dans le contexte).

## 2. ENJEU PAYSAGER

Il s'agit avant tout de trouver le compromis entre les contraintes techniques liées à la couverture, à la sécurité et l'impact significatif engendré par les installations. Il n'est pas question de camoufler l'antenne mais bien de l'inscrire au mieux dans son environnement immédiat et plus éloigné.

## 3. PRINCIPES

- Par rapport à l'article D.67 du Code de l'environnement, le point 4 doit être activé, à savoir : une esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par l'auteur d'étude d'incidences ou par le demandeur et une indication des principales raisons du choix de ce dernier, eu égard aux effets sur l'environnement.
- La perception visuelle de l'antenne-relais doit être appréciée à différentes distances.
- Un nouveau pylône n'est prévu qu'en dernier recours.
- Le placement d'antennes-relais ne peut se faire au détriment de la qualité de la perception du patrimoine.
- Un pylône se trouvera de préférence à proximité d'un boisement ou d'un massif.
- Les abords des pylônes sont aménagés dans le but de réduire la visibilité des cabines (une simple haie ne suffit pas).



#### 4. RECOMMANDATIONS

- En amont, le choix d'un site s'inscrit dans une démarche d'intégration paysagère, à savoir l'appréciation de la perception au niveau d'un piéton, d'un riverain (avant-après).
- Il est tenu compte des éléments paysagers marquants (verticalité des bâtiments, de la végétation, rythme du paysage).
- Par rapport au site pressenti, une approche doit être réalisée en vue globale éloignée et depuis des espaces publics aux alentours. De même depuis des éléments patrimoniaux (classés ou locaux).
- Le projet d'implantation se conçoit comme un projet d'architecture.
- Des photomontages\* réalistes accompagnent le dossier à instruire.
- Sur les supports (façades, parois, ...) la teinte des antennes s'accorde avec l'existant (le ton blanc n'est pas toujours idéal).



#### 5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

/

#### 6. OUTILS ET REFERENCES

- AFQM. « *Politique commune aux trois opérateurs pour l'intégration paysagère des antennes-relais de téléphonie mobile*, Des antennes-relais en harmonie avec leur environnement, 2004 ([http://www.loiret.gouv.fr/content/download/7465/50646/file/Politique\\_commune\\_integrati%20on\\_paysagere\\_antenne\\_relais\\_cle551887.pdf](http://www.loiret.gouv.fr/content/download/7465/50646/file/Politique_commune_integrati%20on_paysagere_antenne_relais_cle551887.pdf))
- Les sites d'antennes (<http://www.ibpt.be/fr/operateurs/radio/antennes-utilisation-partagee-des-antennes/site-antennes-de-l-ibpt>)

#### 7. LEGISLATION

CoDT : art. D.IV.4

art. R.IV.1-1 Y

- Gouvernement wallon, *Circulaire ministérielle relative à l'installation ou la modification des stations-relais de téléphonie mobile*, 9 janvier 2009.

\*Voir glossaire